

tenue par Madame BUSIDAN, magistrate-désignée

En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2500325	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire REFERE PRECONTRACTUEL - Demande : 1°) d'enjoindre de différer la signature du marché n° 444/052025/FENUAMA/AM du 26 juin 2025 par lequel le syndicat mixte FENUA MA a rejeté son offre pour le marché de « fourniture de contenants de collecte pour déchets ménagers spéciaux et de déchets dangereux et toxiques » pendant un délai de 20 jours à compter de l'ordonnance à intervenir ; 2°) d'annuler la décision de rejet du 26 juin 2025 ; 3°) d'ordonner à FENUA MA de procéder à un nouvel appel d'offre.

Nom des parties

Demandeur SOCIETE TECHNIVAL

Défendeur SYNDICAT MIXTE FENUA MA
SOCIETE TALLIN PI

Représentants des parties

SELARL GROUPE AVOCATS

SELARL MIKOU

A. B..

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 23/07/2025

Le président du tribunal